

Meuse info

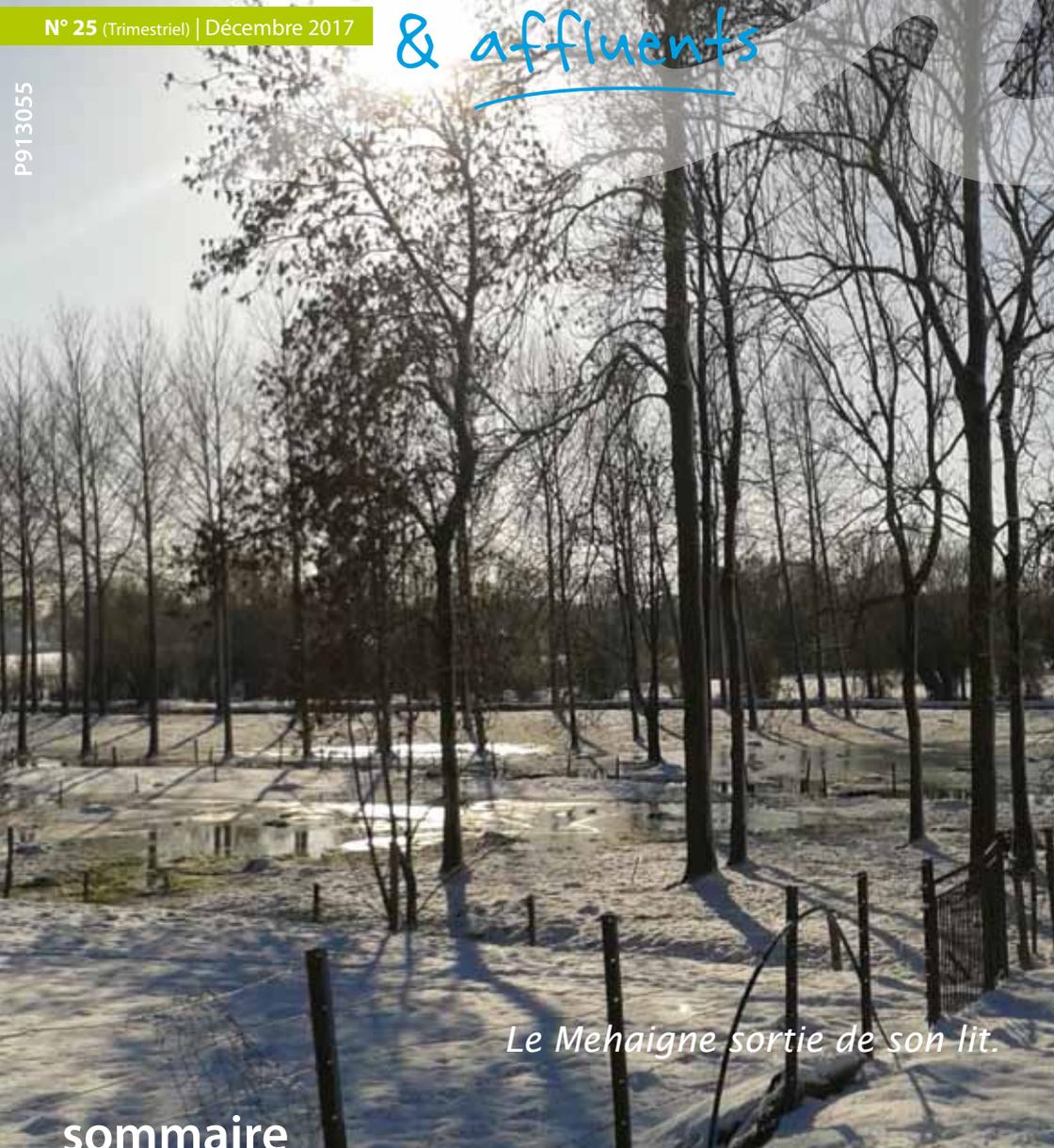
Bulletin de liaison du Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents

Belgique - België
P.P. - P.B.
4260 Braives
BC 33761

N° 25 (Trimestriel) | Décembre 2017

& affluents

P913055



Le Mehaigne sortie de son lit.

sommaire

Édito **2** - Actualités Meuse Aval **3** - Actualités des comités locaux **5**
Focus sur la gestion des entraves sur les cours d'eau non navigables **12** - ITW **14** - En bref et agenda **15**

Edito

Que retenir de cette année 2017 ?

Notre plus belle réalisation: notre action «épuration des eaux usées» menée de main de maître par notre stagiaire éco-conseiller, Sébastien Devillers. Trois outils importants ont été conçus durant ses 6 mois de stage: une brochure d'information, une farde de références à destination des communes et un site internet, des outils qui nous seront bien utiles pour aborder 2018. Nous en sommes tellement contents que nous avons choisi Sébastien pour remplacer Sandra pendant qu'elle pouponnera son nouveau-né.

Impossible de lister toutes les actions réalisées sur notre bassin tant par nos partenaires motivés que par notre cellule de coordination qui n'a pas hésité à se mouiller: après une chute dans la Meuse par Patrick lors d'une pêche électrique, Marie-Claire et Samuel ont fait le grand plongeon dans le Geer lors d'un inventaire en barque par -2°C...

En 2017, après 6 années de collaboration fructueuse avec Vincent Mignolet, nous avons également accueilli une nouvelle Présidente, Béatrice Moureau. Un peu de sang neuf nous permettra sans doute d'apporter de nouvelles idées pour les années à venir.

Toute l'équipe du CRMA vous présente ses meilleurs vœux pour 2018. Que celle-ci soit remplie de bonheur mais aussi de bonnes actions en faveur de nos cours d'eau!

Edmée Lambert, Coordinatrice du Contrat de Rivière Meuse Aval

Gros plan sur...

Les "cimetières nature"

La récente interdiction d'usage des pesticides dans l'espace public s'applique également aux 3500 cimetières wallons. Elle impose aux gestionnaires communaux de mettre en place des solutions techniques nouvelles pour entretenir ces lieux particuliers. En invitant la nature à prendre place dans les cimetières de Wallonie, les communes participent à la densification du maillage vert global, au développement du potentiel d'accueil de la vie sauvage, à la prise en compte de la biodiversité au cœur même de l'activité humaine, à la préservation de la santé des citoyens et au respect de l'environnement. Pour obtenir le label, les communes s'engagent au travers d'une convention à modifier les principes de gestion pour l'un ou plusieurs de leurs cimetières en y favorisant le développement de la nature.

Les objectifs fixés par « Cimetière Nature » visent différentes thématiques dont :

- une végétalisation la plus importante et variée possible au vu des contraintes de l'endroit ;
- un développement de la biodiversité via la présence de plantes indigènes, la création d'une pièce d'eau naturelle ou le placement de nichoirs ;
- une lutte contre les espèces invasives ;
- une meilleure gestion de l'eau et des déchets possible ;
- l'installation d'espaces de recueillement agréables et naturels.

Fin 2016, 89 cimetières étaient labellisés et de nouveaux sites recevront ce label fin 2017. Ans, Fernemont, Huy et Wanze, communes partenaires du CRMA ont d'ores et déjà entamé cette démarche.



Actualités Meuse Aval

1

Action 17Mv0986

Mettre en place et animer un GT rassemblant les agents constatateurs du bassin de la Meuse Aval



Protection de berge artisanale dénaturant cette dernière.



Dépôt de tontes de pelouse banalisant la végétation des berges et provoquant une pollution organique de l'eau.



Application d'herbicide à moins de 6 m d'une eau de surface.

Un outil pour la résolution de certaines atteintes relevées lors de nos inventaires: la législation sur les infractions environnementales. Depuis l'adoption de la loi fédérale du 13 mai 1999 sur les amendes administratives (modifiée le 24 juin 2013) et du décret du 5 juin 2008 concernant les infractions environnementales, il devrait être plus aisé de sanctionner les incivilités telles que le dépôt de déchets et autres atteintes à l'environnement.

Pour la mise en application de ces législations, les communes ont l'opportunité de désigner et/ou d'engager des «agents constatateurs» habilités à dresser «procès-verbal». Et c'est là que tout se complique car, dans les faits, il existe 3 types d'agents constatateurs et il n'est pas toujours aisé de savoir pour quelles infractions ils sont habilités à intervenir.

Le 18 octobre dernier, le CRMA a organisé son premier groupe de travail «**Délinquance Environnementale**» auquel ont assisté 37 agents constatateurs communaux, agents sanctionneurs provinciaux et régionaux, policiers et autres représentants des communes. Le but de ce GT était de favoriser les échanges entre ces différents acteurs et de dégager des pistes de travail pour permettre de résoudre certaines atteintes constatées lors de nos inventaires de terrain. Cette réunion a notamment permis de mettre en évidence certaines difficultés rencontrées sur le terrain par ces agents constatateurs telles que la complexité des législations concernées, le manque de temps dévolu à cette mission pour les éco-conseillers ou ouvriers cumulant cette fonction, et parfois le lobby des autorités communales. Toutes les personnes présentes ont pointé du doigt le manque de formation continuée en la matière. Point positif de cette rencontre: des contacts informels entre ces différentes personnes et des pistes de réflexion pour l'avenir.

En matière de « formation continuée », la région et les provinces réfléchiront ensemble à la meilleure formule à proposer pour l'ensemble des agents constatateurs de la Région Wallonne. Quant au CRMA, une nouvelle rencontre est d'ores et déjà programmée fin janvier avec cette fois des thèmes bien précis à aborder tels que le dépôt de déchets verts sur les berges, les pompages sur les ponts ou encore le nouveau règlement européen sur les plantes invasives.

2 PGRI et CTSBH : reprise des travaux

Le 4 octobre dernier, une quarantaine de gestionnaires communaux, régionaux et provinciaux ont participé au 1^{er} Comité Technique par Sous-Bassin Hydrographique (CTSBH) de la Meuse Aval à Hognoul. Pour rappel, les Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) reprennent un ensemble d'objectifs et de mesures qu'un Etat Membre s'engage à mettre en œuvre pour gérer les risques d'inondation sur son territoire. Les plans relèvent d'une exigence de la Directive Inondation (2007/60/CE). Leur mise en œuvre est chapeautée par le Groupe Transversal Inondation (GTI) et se déroule sur un cycle de 6 ans.

Pour leur conception et leur mise en œuvre, des CTSBH sont mis en place dans tous les sous-bassins hydrographiques. Ils sont composés de représentants des communes, des provinces et de la région. Les contrats de rivière organisent les réunions et apportent leur expertise de terrain.

Une première version des PGRI a été adoptée en 2016. Ils sont en cours de mise en œuvre jusqu'en 2021. Le nombre de mesures encodées pour ce 1^{er} PGRI à l'échelle de la Région Wallonne est de 314 Fiches Projets Locales (débordement et ruissellement), 73 Fiches Projets Générales, 53 Etudes et 42 Mesures Globales. Les PGRI du prochain cycle, devront être élaborés puis rédigés pour fin 2021, pour ensuite être mis en œuvre de 2022 à 2027.

Pour l'élaboration de ce 2^e PGRI, 6 réunions sont programmées tout au long du processus.

- 💧 **Réunion 1 - octobre 2017 :** prise de contact, suivi et analyse des événements d'inondation
- 💧 **Réunion 2 - avril 2018 :** suivi, identification des facteurs influençant les dommages et définition des objectifs spécifiques par sous-bassin hydrographique
- 💧 **Réunion 3 - septembre 2018 :** proposition de projets par les membres du CTSBH
- 💧 **Réunion 4 - juin 2019 :** validation de la carte de l'aléa inondation, des cartes des zones inondables et des cartes des risques d'inondation
- 💧 **Réunion 5 - novembre 2019 :** propositions de projets et validation de scénarios alternatifs
- 💧 **Réunion 6 - mars à juin 2020 :** évaluation des résultats de l'analyse multicritères et sélection des projets

Actualités des comités locaux

1 Le Comité Local du Geer

💧 UN HAVRE DE PAIX POUR L'AVIFAUNE EN HESBAYE

La réserve naturelle du Haut-Geer (RNHG), située au sein de la commune de Geer, est un espace de 35ha essentiellement aquatique, dédié surtout à la préservation de l'avifaune. Créée par la volonté commune de Hesbaye Frost (propriétaire du site), d'Apligeer (agriculteurs locaux) et de Natagora, elle est composée de 7 bassins qui recueillent chaque année quelque 300 000 m³ d'eau de lavage des légumes. Près de 230 espèces d'oiseaux y sont recensées, pour le plus grand plaisir des visiteurs. Parmi les espèces phares, citons la Gorgebleue à miroir, le Grèbe à cou noir ou encore, en automne, la Panure à moustache.

Et pour les observer dans les meilleures conditions, les gestionnaires de cette réserve y ont fait installer au printemps 2017 un nouvel observatoire, implanté au bout d'un caillebotis d'une cinquantaine de mètres. Des ouvertures y sont aménagées à différentes hauteurs et des bancs permettent d'attendre confortablement les espèces les plus timides.

La réserve est libre d'accès en permanence, excepté dans les zones de quiétude, clairement indiquées, ainsi que sur les passerelles métalliques. Ce site a également la chance d'héberger un couple de castors, qui constitue un sérieux allié pour empêcher que les saules n'envahissent les bassins et nuisent à la biodiversité de la réserve. D'autres projets devraient voir le jour à court ou moyen terme, comme le placement d'une signalétique pédagogique, la construction d'un second observatoire, l'installation de nichoirs pour les oiseaux et d'hôtels à insectes, ainsi que l'achèvement de l'accès PMR vers le premier observatoire.

Alors, il ne vous reste qu'une chose à faire: venir (re-) découvrir ce havre de paix en pleine Hesbaye!



La Meuse, 16 janvier 2016,
Moulin de Velupont.



Gorgebleue à miroir
© Frebeck



Observatoire RNHG



Accès

Par la rue du Centre à
Holloigne-sur-Geer (Commune de Geer),
cul de sac situé à côté de la boulangerie
« Les blés d'or ».
Un parking est mis à votre disposition.



Intérieur de l'observatoire
© Étienne Lorent

Action 17Mv0026

MISE EN RÉSEAU DES PROJETS DE VOIES LENTES LE LONG DU GEER ET DE SES AFFLUENTS ET COMMUNICATION VIA DES PANNEAUX DIDACTIQUES

Le Comité local du Geer et ses partenaires montrent un grand intérêt dans la valorisation de promenades longeant le Geer et ses affluents. Pour pouvoir avancer de concert sur le sujet, un Groupe de Travail « Voies lentes » a été mis sur pieds depuis 2015. L'objectif est de recenser les promenades en lien avec les cours d'eau et de pouvoir obtenir une vision d'ensemble du réseau sur le bassin du Geer pour créer d'éventuelles interactions entre les promenades existantes, voire en créer de nouvelles.

Cette année, les communes de Verlaine et Faimés ont particulièrement avancé sur ce point en créant diverses promenades ou en revalorisant certaines existantes. Le travail est pratiquement abouti puisque ces promenades devraient être équipées en balises et en panneaux durant cet hiver 2017-2018. Ouvrez l'œil et n'hésitez pas à vous renseigner auprès de ces communes pour disposer de cartes/d'itinéraires pour découvrir leurs atouts et paysages, parfois au détour des cours d'eau!

UN BEAU TERRITOIRE À DÉCOUVRIR SUR FAIMÉS

La Commune de Faimés est située au cœur de la Hesbaye au sol limoneux très fertile.

Cette situation influence sa physionomie: des villages, où l'habitat est groupé autour de l'église, ceinturés par les champs, prés et vergers; de larges campagnes ouvertes à faible relief; de grosses fermes témoignant de la richesse du sol. Faimés dispose également d'un patrimoine construit très riche. Bien que Faimés se trouve en Hesbaye, il est surprenant de voir le nombre de bosquets, d'allées d'arbres et d'arbres isolés qui émaillent son territoire.

Quelques fossés, qui jouent le rôle de ruisseaux jonchent plusieurs des circuits de nos promenades. Une nouvelle carte des rues et sentiers de la commune a été revisitée et est disponible auprès de la commune. Nous vous invitons à découvrir cette belle commune pour des balades à pieds, à cheval ou à vélo, seul ou en famille. Vous y découvrirez plus que la campagne hesbignonne, même si cette dernière est d'une singulière beauté.



Rue des Saules

Rue du Bon
Dieu d'Ans

2

Le Comité Local du Hoyoux

Action 17Mv1099

OPÉRATION RIVIÈRE PROPRE SUR LA MEUSE ET SUR LE RUISSEAU LE LONG DU CHERA ET SES AFFLUENTS

Ce samedi 7 octobre, toute l'unité des scouts de la Collégiale de Huy a participé à une opération rivière propre. Après les rives de Meuse nettoyées au matin par les plus jeunes, les éclaireurs (12-16 ans) se sont occupés du ruisseau du Chera et des bords de route traversant le bois de Tihange sur 1 km.

Au total, environ 150 scouts accompagnés de leurs animateurs, d'ouvriers de Huy Ville Propre et de l'équipe du contrat de rivière ont rempli le camion communal de nombreux déchets (environ 20 sacs « tout venant », 10 PMC, 2 cuvelles de bouteilles et morceaux de verre, et 2 pneus de camions).

Ces opérations étaient accompagnées d'une animation du CRMA sur la durée de vie des déchets dans la nature et se sont clôturées par une collation saine et sans déchet offerte par la ville.

Ceci concrétise l'action 17Mv1099 inscrite dans le programme d'actions du CRMA.

LE CINCLE PLONGEUR SUR LE HOYOUX ET SES AFFLUENTS (par Luc Loeckx)

Cincla plongeur (cinclus cinclus). Derrière ces termes énigmatiques se cache un oiseau, plongeur, comme le nom l'indique et cincla, mot d'origine grecque signifiant « qui hoche la queue ».

Le cincla plongeur fait partie de la famille des passereaux (moineaux, mésanges, grives, merles...). Sa manière de se nourrir est singulière, très différente de celles de ses congénères qui cherchent leur nourriture au sol, sur les végétaux et dans l'air.

Cet étonnant passereau privilégie les plongées sous l'eau, pour prospecter le lit des rivières et y trouver ses ressources de survie ; une véritable performance pour un passereau qui a adapté plusieurs comportements aux milieux aquatiques. Les lits graveleux des rivières et des ruisseaux, au débit rapide et torrentueux, et donc bien oxygénés, sont d'excellents refuges pour les macro-invertébrés qui constituent l'essentiel de sa nourriture.

Les perturbations de son habitat et la mauvaise qualité de l'eau mettent en danger sa survie. Le choix du cincla plongeur d'un site de nidification sur une rivière témoigne de la bonne qualité de l'eau et de la qualité de la végétation sur les berges. Le cincla plongeur est donc un super bioindicateur des rivières et des ruisseaux.

Le choix de ses sites de nidification, lieux parfois gardés secrets, inaccessibles, à l'image des sanctuaires, a conduit les hommes à penser que cet oiseau usait de pouvoirs mystiques.

L'oiseau frôle les eaux torrentueuses à la recherche de cailloux, aires privilégiées de ses rituels saisonniers rythmés par les clapotis du courant qui y résonnent.

Le cincla plongeur, appelé également merle d'eau, petit prince des rivières ou encore elfe des torrents, s'élève au-dessus de l'eau, imprévisible, libérant son chant, tel une mélodie cristalline, s'accordant aux murmures de l'eau et relayant les appels des hôtes de la rivière, plus silencieux.

Son hymne nous révèle, tel un message d'espoir, que nos rivières rendues à leur cheminement naturel sont aussi garantes de notre survie.

Dans le cadre des actions du Contrat de Rivière Meuse Aval, quelques ornithologues ont relevé les sites de nidification occupés au printemps 2017 sur le bassin du Hoyoux. Ils ont également placé des nichoirs sur des sites potentiels de nidification sur le Hoyoux, sur ses affluents et sur Le Fonds d'Oxhe.

Si vous souhaitez en apprendre d'avantage sur cet oiseau, une balade de reconnaissance sur le terrain sera organisée le 3 février 2018. Vous pourrez également vous impliquer plus concrètement sur le terrain pour suivre la nidification du cincla, en prenant contact avec le Contrat de Rivière Meuse Aval ou les membres de NATAGORA Condroz Mosan.



Cincla plongeur
©Jean-Marie Winants

3 Le Comité Local Mehaigne

Action hors programme

MISE EN PLACE D'UN COMITÉ SCIENTIFIQUE ET GESTION ÉCOLOGIQUE ET CONCERTÉE DE L'ÉTANG DE BONEFFE

En 2015, grâce à une donation, la Fondation Roi Baudouin a acquis l'étang de Boneffe (Éghezée), classé en Natura 2000, ainsi que des boisements riverains, avec la volonté d'en assurer la gestion écologique.

Pour ce faire, elle a mis sur pieds un comité scientifique et technique regroupant des personnes ressources des secteurs public et privé, dont le Comité local Mehaigne. Une première analyse du site a mis en évidence un envasement important. Décision a été prise d'effectuer une vidange, opération de gestion courante qui n'avait plus été réalisée de longue date, avant d'envisager un curage mécanique.

Cette première action de gestion a été confiée à l'asbl Virelles-Nature qui se chargera également de l'élevage des Bouvières en attendant de pouvoir les remettre dans l'étang, une fois que celui-ci aura retrouvé son niveau d'eau habituel. À l'avenir, d'autres actions pourraient être menées à bien afin de restaurer voire d'augmenter la capacité d'accueil de la biodiversité du site et de mieux le faire connaître et protéger.

Plus d'infos : <http://biodiversite.wallonie.be/fr/be35001-etangs-de-boneffe.html> ;
<http://www.patrimoine-frb.be>



© Edith Frebutte



© Edith Frebutte



L'étang de Boneffe, site de grand intérêt biologique et classé en Natura 2000 (site BE35001), est un maillon important du réseau écologique du bassin de la Mehaigne. Sa roselière constitue une relique d'un habitat naturel autrefois largement répandu dans cette vaste plaine inondable. Elle abrite la Rousserolle effarvatte, le Bruant des roseaux, le Grèbe castagneux, le Râle d'eau, ainsi que divers oiseaux migrateurs comme le Chevalier cul-blanc et la Bécassine des marais. Ses eaux calmes et peu profondes permettent également la reproduction d'un petit poisson méconnu, la Bouvière. Cette espèce protégée présente la particularité de vivre en étroite association avec les moules d'eau douce dans lesquelles elle pond ses œufs.

Action hors programme

«NO KILL» SUR LES PARCOURS DE CERTAINES SOCIÉTÉS DE PÊCHE DU BASSIN DE LA MEHAIGNE SUITE À UNE POLLUTION

Fin août, la Mehaigne était une nouvelle fois frappée par une importante pollution accidentelle. 20.000 litres d'engrais azoté minéral se sont répandus dans ses eaux par le biais d'un de ses affluents, au départ de la commune de Wasseiges, à la suite d'une rupture de cuve. Une mortalité piscicole significative a été constatée jusqu'à Huccorgne dans les jours qui ont suivi. La substance incriminée, bien que peu toxique, a conduit à une désoxygénation du cours d'eau responsable des conséquences environnementales. La procédure légale, notamment la quantification des pertes, est en cours.

En attendant son aboutissement et d'éventuelles réparations, les sociétés de pêche Les Amis de la Mehaigne, Moxhe au fil de l'Eau et Soëlhe et Mehaigne ambresinoise ont créé le « no kill » (interdiction de prélever des poissons à quelque fin que ce soit et un matériel adapté est utilisé afin de limiter les blessures infligées) sur l'ensemble de leurs parcours*, à l'exception de la truite et de l'épinoche, jusqu'au 31 décembre 2018 au moins. Elles espèrent par cette mesure, qui sera appuyée par des empoisonnements réfléchis, conserver une souche de poissons indigène apte à recoloniser la rivière.

* à l'exception des parcours gérés par la société Soëlhe et Mehaigne ambresinoise pour lesquels seul le tronçon impacté par la pollution est concerné par cette décision.



focus

La gestion des entraves sur les cours d'eau non navigables - CENN

Appréciation de la question par le gestionnaire des CENN de première catégorie (SPW - DGO3 - District de Liège)

Qu'est-ce qu'un embâcle ?

Un embâcle est une **entrave** au bon **écoulement** de l'eau de la rivière. Leur appréciation relève donc des missions du gestionnaire telles que définies par la Loi du 28 décembre 1967 relative aux cours d'eau non navigables.

Quels sont les types d'embâcles et quels risques présentent-ils ?

L'embâcle peut être d'origine soit :

- ♦ **naturelle** : par exemple, un arbre couché ou tombé depuis la berge et éventuellement emporté par une crue, ou un amas de branchages, qui s'accumulent en un endroit à cause de la morphologie du cours d'eau ou des ouvrages d'art qui y sont établis ;
- ♦ **artificielle** : le plus souvent, amas de déchets de natures très diverses qui peuvent s'accumuler sur tout obstacle à l'écoulement de l'eau, ou résultat de l'effondrement de tout ou partie d'un ouvrage d'art (pont, mur de berge, ...).

L'entrave à l'écoulement de l'eau provoqué par cet embâcle peut alors conduire à une hausse du niveau de l'eau à l'endroit où il se forme, en se comportant comme un barrage. Lors d'une crue, l'entrave peut dès lors augmenter le risque d'inondation et menacer les biens des riverains.

En outre, l'accumulation d'embâcles sur certains ouvrages peut occasionner leur dégradation, voire leur destruction. Les parties couvertes des cours d'eau, tels les pertuis ou les vouütements, sont particulièrement sensibles aux conséquences des embâcles, leur obstruction pouvant se révéler très rapidement problématique (bouchon hydraulique).

Tout gestionnaire (régional, provincial ou communal) se doit donc d'assurer le bon écoulement de l'eau en vue de prévenir le risque d'inondation et d'assurer la protection des biens et des personnes. Le degré de ce risque d'inondation est apprécié en fonction du caractère urbanisé ou non urbanisé de chaque portion de cours d'eau ; le gestionnaire désigne des tronçons

(appelés secteurs) dans lesquels aucun embâcle n'est toléré, et ceux en zone naturelle dans lesquels les embâcles participent à l'évolution de l'hydromorphologie du cours d'eau (diversification des faciès d'écoulement, création d'habitats...) et où ils ne posent pas ou peu de problèmes en regard du risque d'inondation.

Cette désignation de secteurs de gestion des cours d'eau s'inscrit dans le cadre de l'établissement des P.A.R.I.S. - Programmes d'Action sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée. Ainsi, le linéaire de chaque cours d'eau est divisé en tronçons physiquement homogènes, caractérisés par le même type d'occupation du sol de son lit majeur. Chaque secteur ainsi déterminé se voit attribuer un ou plusieurs enjeux de gestion prioritaires, en fonction de différents facteurs liés aux divers utilisateurs de la rivière. Si l'enjeu « Inondation » est prioritaire sur un secteur, le gestionnaire sera particulièrement attentif à la présence d'embâcles sur celui-ci et leur retrait sera alors jugé comme primordial.

Par ailleurs, les propriétaires d'ouvrages ont l'obligation d'entretenir ceux-ci, et doivent dès lors prévenir la formation d'embâcles qui pourraient les endommager et éventuellement entraîner des problèmes de sécurité pour les usagers de ces ouvrages ou de leurs abords.

D'une manière générale, les riverains des cours d'eau se doivent d'éviter le dépôt de déchets sur les berges, ce qui provoque leur dégradation, voire entraîne la formation d'embâcles si des déchets volumineux sont emportés par les eaux. Tout remblai et/ou dépôt de déchets sur les berges ou dans le cours d'eau constitue ainsi une infraction.

Que faire en cas d'observation d'un embâcle ou de risque de formation d'un embâcle ?

Tout constat d'embâcle majeur ou de risque de formation d'un embâcle peut être signalé au gestionnaire, soit en ce qui concerne les cours d'eau non navigables de première catégorie, la Direction des Cours d'eau non navigables du Service Public de Wallonie – DGO3, à l'adresse suivante : Montagne Sainte-Walburge, 4C à 4000 LIEGE ou cenn.liege.drce.dgarne@spw.wallonie.be

Le Contrat de Rivière Meuse Aval assure en ce sens une veille précieuse via l'intermédiaire de ses différents comités locaux qui entreprennent des inventaires triennaux des atteintes aux cours d'eau du bassin hydrographiques en ce qui concerne différentes thématiques dont les entraves.

S.VANDRESSE & Ph. GUILLAUME SPW - DGO3 - DCENN Liège Novembre 2017





l'itw

Nom : LUGOWSKI
 Prénom : Dominique
 Organisme : Commune d'Awans
 Fonction : Echevin de l'Environnement

1. Pour vous, quel est l'intérêt d'adhérer à un contrat de rivière ? D'où vient votre engagement ?

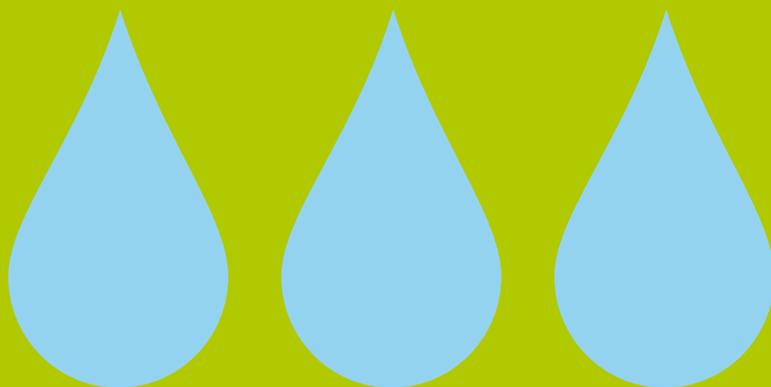
Bien que nous soyons en Hesbaye sèche, l'eau est un élément important dans le cycle de la vie. Le Grand Roua, qui serpente à travers les villages de notre commune, est un constituant non négligeable du paysage awansois. Les thématiques abordées par le contrat de rivière (plantes invasives, délinquance environnementale, PGRI, etc...) sont le quotidien de notre ruisseau de deuxième catégorie.

2. Dans la thématique de l'eau, qu'est-ce qui vous réjouit ou au contraire vous révolte le plus ?

Nous sommes heureux de constater la participation des citoyens lors des actions de nettoyage organisés par la commune; malheureusement il reste trop de déchets clandestins abandonnés par des gens peu respectueux de la nature et du travail des ouvriers communaux.

3. Dans le cadre de votre collaboration avec le contrat de rivière, avez-vous une bonne expérience à partager ?

Outre les informations et les groupes de travail utiles à la vie communale, il est à signaler les différents aménagements financés par le contrat de rivière : bancs, panneaux didactiques, ou encore plaques signalétiques des cours d'eau qui renseignent la présence du Grand Roua.



en bref

Mise au vert des contrats de rivière de Wallonie

Une fois par an, les coordinateurs de tous les contrats de rivière de Wallonie se réunissent pour échanger et partager sur divers sujets et découvrir les bassins versants voisins.

Cette année, nous avons profité du chômage de la Meuse pour découvrir ce fleuve dans son état naturel à Godinne, sur le bassin de la Haute-Meuse. Les biefs de la Meuse sont vidés de leurs eaux durant 3 semaines pour permettre les travaux d'entretien nécessaires.

Un spectacle peu fréquent car réalisé tous les 5 ans environ, de la frontière française à l'écluse de La Plante, pour faciliter l'entretien des berges, des ouvrages et barrages.

Merci au Contrat de Rivière de la Haute-Meuse pour cette découverte!



Le programme d'actions 2017-2019 disponible sur notre site Internet

Vous souhaitez consulter notre programme d'actions 2017-2019? Rien de plus facile! Visitez notre site Internet www.meuseaval.be et choisissez l'onglet «Nos actions», puis PA2017-2019. Bonne visite!

SOS environnement nature

Plusieurs pollutions sur nos cours d'eau nous ont été signalées ces dernières semaines. SOS Environnement-nature est le service de garde et d'interventions urgentes de la Police de l'Environnement. Il fonctionne 24 heures sur 24, tous les jours de l'année. Un service de garde est prêt à intervenir en urgence sur les lieux d'une grave pollution accidentelle ou malveillante. SOS Environnement-nature peut être appelé 24 h/24 par tout citoyen en formant le numéro d'appel unique 0800/20.026



N'oubliez pas, comme chaque année au mois de mars, dans le cadre des Journées Wallonnes de l'Eau, plusieurs activités vous seront proposées gratuitement.

Dans nos tiroirs : un circuit en car sur le Geer pour découvrir le cycle de l'eau, un autre sur la Berwinne pour mieux percevoir les interactions entre les entreprises agricoles et l'eau et encore bien d'autres actions proposées par nos différents partenaires...

agenda

Contactez-nous!

COMITÉ LOCAL BERWINNE - JULIENNE > CATHERINE BREUER

Rue du Chemin de fer 25, 4850 Plombières - 0496/81.81.30 - berwinne@meuseaval.be

COMITÉ LOCAL GUEULE > CATHERINE BREUER

Rue du Chemin de fer 25, 4850 Plombières - 0496/81.81.30 - gueule@meuseaval.be

COMITÉ LOCAL GEER > SANDRA GODFROID

Rue de Grand-Axhe 45E, 4300 Waremme - 019/32.49.30 - geer@meuseaval.be

COMITÉ LOCAL HOYOUX > SYLVIE MESSIAEN

Chemin de Sandron 1A, 4570 Marchin - 085/31.71.74 - hoyoux@meuseaval.be

COMITÉ LOCAL MEHAIGNE > SAMUEL VANDER LINDEN

Place Faniel 8, 4520 Wanze - 085/71.26.55 - mehaigne@meuseaval.be

Bulletin de liaison du Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents réalisé avec le soutien du Service Public de Wallonie, des provinces de Liège et de Namur et des 41 communes et villes partenaires (*Ans, Aubel, Awans, Bassenge, Berloz, Braives, Burdinne, Clavier, Dalhem, Donceel, Eghezée, Faimes, Fernelmont, Fexhe-le-Haut-Clocher, Geer, Gembloux, Hannut, Havelange, Héron, Herve, Huy, La Bruyère, La Calamine, Lontzen, Marchin, Modave, Nandrin, Ohey, Oreye, Plombières, Raeren, Remicourt, Thimister-Clermont, Tinlot, Verlaine, Villers-le-Bouillet, Visé, Wanze, Waremme, Wasseiges, Welkenraedt*).

Avec la collaboration du service Communication de la Ville de Huy.
Graphisme : Elise Latinne.

Éditeur responsable : Béatrice Moureau, présidente de l'asbl Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents.

Imprimé sur papier PEFC.



talon d'adhésion

Ou...
Abonnez-vous
en ligne sur
meuseaval.be

Oui! Je suis intéressé(e) par la gestion de l'eau et des cours d'eau.
Je souhaite recevoir gratuitement le bulletin de liaison du Contrat de Rivière Meuse Aval.

Prénom, nom:

Par mail:

Par courrier:

Talon à renvoyer à la cellule de coordination par mail ou par courrier.

Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents: Place Faniel 8,
4520 Wanze | Tél. 085/71.26.55 | info@meuseaval.be | www.meuseaval.be

